



COMMUNE DE LUSSERY-VILLARS

Avis d'affichage 01-2026

En application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), ainsi que de l'art. 4 du Règlement communal sur la protection des arbres

La Municipalité vous informe de la demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré :

Arbre(s) :	Peuplier noir, diamètre 100 cm Peuplier noir, diamètre 85 cm
Situation :	Prés de l'Oure – Parcelle 146
Propriétaire(s) :	Etat de Vaud - DGE
Compensation(s) :	2 érables
Motif de dérogation :	risques sécuritaires et impératifs de construction
Affichage du :	6 octobre au 5 novembre 2026

La présente demande peut faire l'objet d'une opposition par écrit, durant le délai d'affichage, à la Municipalité.

Le dossier est consultable au bureau communal.

Lussery-Villars, le 6 octobre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Yvan Stutzmann



La secrétaire

Anne-Claude Baud